



Service régional et départemental
de la communication interministérielle

Rouen le 25 janvier 2019

WORKINFRANCE, portail internet d'octroi des autorisations de travail ouvert aux étudiants étrangers résidant en Seine-Maritime

La Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (Direccte) de Normandie rejoint l'expérimentation workinfrance.beta.gouv.fr et ouvre aux étudiants étrangers, résidant en Seine-Maritime, la possibilité de demander une autorisation provisoire de travail par internet.

Chaque année, le service de la main d'œuvre étrangère de la Seine-Maritime traite plus de 2 500 dossiers. En 2017, les seuls étudiants étrangers ont représenté 523 dossiers, pouvant donner lieu à plusieurs autorisations de travail dans l'année.

Le portail WORKINFRANCE, reposant sur la plateforme www.demarches-simplifiees.fr, permet un traitement aisé et rapide des demandes d'autorisation de travail. Les étudiants étrangers et leurs employeurs peuvent ainsi adresser leur demande à la Direccte par internet, sans avoir à se déplacer ni à attendre d'être reçus en rendez-vous. Une fois le dossier créé et validé sur le site internet, un système de notification informe en temps réel par courriel le demandeur de la progression de l'instruction de son dossier. Toute demande de précision éventuelle est adressée par messagerie électronique, qui sert également à informer l'étudiant de la délivrance de l'autorisation de travail. Le gain de temps dans le traitement du dossier, estimé à un délai d'attente divisé par trois, bénéficiera également aux agents du service qui, libérés de tâches d'accueil et de saisies administratives de ces dossiers, pourront assurer le traitement des dossiers de manière plus fluide et efficace.

Ce service offre également aux employeurs une sécurisation accrue de la situation de l'étudiant qu'ils embauchent, puisqu'ils peuvent vérifier simplement et instantanément la validité de l'autorisation de travail en se rendant sur le site <https://workinfrance.beta.gouv.fr>.

La Seine-Maritime rejoint ainsi les départements de Paris et du Rhône qui expérimentent WORKINFRANCE, solution développée par la première start-up des ministères sociaux, depuis quelques mois. En moins d'un an, 80% des demandes d'autorisations de travail déposées par des étudiants étrangers passent désormais par ce site devenu incontournable. Ces chiffres démontrent avant toute chose que cette télé-procédure répond aux attentes des usagers qui souhaitent la simplification de leurs relations avec l'administration, une plus grande souplesse dans l'accès aux services publics et une rapidité accrue du traitement de leur demande.

Contact presse : Direccte de Normandie : Sylvie MIGNARD
sylvie.mignard@direccte.gouv.fr 02 31 47 73 64 - 06 03 37 22 38